



Union Fédérale Route

49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19.

**COMMISSION NATIONALE D'INTERPRETATION ET DE CONCILIATION DE
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT**

(ACTIVITE TRANSPORT DE FONDS)

REUNION PARITAIRE DU 26 FEVRIER 2014

Présidente de la commission représentant l'Etat : Mme BATAILLARD Christiane

F.G.T.E.-C.F.D.T. représentée par :

M. QUIROGA Pascal, Coordinateur national TDF
M. BONCI Didier, Entreprise Brink's Evolution
M. ARNOUX Jean-Louis, Entreprise Prosegur
M. FOUS Denis, Entreprise LOOMIS France.

Organisations Patronales :

Union des Fédérations du Transport représentée par Mme Hervaline GILBERT-PERON

OTRE ,représentée par M. RIVERA Jean Marc

FEDESFI représentée par :

M. MOTTIER Bernard, Délégué Général FEDESFI
M. CHAUDAT Didier, Entreprise Temis, Président

USP Valeurs représentée par :

M. KOCZOR Cédric, Entreprise LOOMIS France, Directeur des Ressources Humaines
M. SCHULLER Jean Pierre, Entreprise LOOMIS France, Responsable des Ressources Humaines.

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et accepte d'inverser les points de l'ordre du jour afin de permettre aux deux Fédérations Patronales de présenter leur projet d'avenant numéro 19 relatif aux négociations salariales 2014.

1) **Poursuite des négociations portant sur les classifications des emplois : mode opératoire.**

2) **Poursuite des Négociations annuelles obligatoires 2014.**

M. RIVERA présente le projet OTRE qui fixe deux priorités :

- la création d'une prime de métier ou de productivité d'un montant mensuel brut de 80euros pour les salariés relevant de la catégorie socioprofessionnelle suivante : (*employés de filière, Traitement des fonds et valeurs, Chambre forte et exploitation*).
- De nouvelles grilles d'ancienneté allant jusqu'après 30 années, avec pour première étape le 1^{er} juillet 2014 et ensuite le 1^{er} janvier 2016.

M. MOTTIER prend la parole pour présenter le projet FEDESFI qui est censé revaloriser de manière significative les barèmes des Salaires Minimaux Professionnels Garantis. Mais surprise du chef ! devant chaque coefficient conventionnel est inscrit la mention suivante : A déterminer en concertation .

L'OTRE aimerait connaître le raisonnement de FEDESFI qui laisserait entendre qu'il n'y aurait pas d'engagement sur d'autres points de la part de cette Fédération Patronale.

M. MOTTIER confirme que pour FEDESFI il ne pourra y avoir d'engagement sur les deux projets patronaux.

Il sollicite ensuite les organisations syndicales de salariés pour connaître leurs revendications salariales tout en expliquant ne pas avoir mandat pour y répondre !

M. KOCZOR indique pour sa part qu'OTRE ne peut continuer à négocier dans le cadre des rémunérations conventionnelles, sans connaître les propositions FEDESFI. Une éventuelle proposition concernant le SMPG pourrait être faite de la part d'OTRE des que celles de FEDESFI seront connues .

Pour la F.G.T.E.-C.F.D.T. le projet OTRE est une bonne base de travail avec une prime métier et une grille d'ancienneté qu'il faudra encore faire progresser .Concernant le projet FEDESFI, il s'apparente à un véritable fouttage de gueule avec pour seul objectif de gagner du temps. FEDESFI doit faire des propositions concrètes dès le mois de mars, afin que l'on puisse ensuite se positionner.

A défaut , la FGTE-CFDT n'aura aucun état d'ame à choisir ses interlocuteurs pour faire avancer ces négociations.

La délégation CFDT indique qu' il n'est pas envisageable de poursuivre les négociations aujourd'hui, pas plus que d'engager la discussion des modes opératoires.

La Présidente prend acte de cette situation de blocage et fixe la prochaine réunion paritaire au 26 mars 2014 à 14 heures , avant de lever la séance.

L'Equipe TDF FGTE-CFDT